



Principales violences sexuelles et sexistes dans la loi

Cette pyramide est une simplification basée sur les peines encourues dans la loi française. La gravité des violences est aussi dépendante de comment les victimes les ont vécues, ce qui peut varier en fonction des situations et des personnes.

Il existe souvent des circonstances aggravantes pour ces infractions : victime mineure ou vulnérable, situation d'inceste, etc.

Pour des précisions et davantage de définitions, consulter la brochure "Les infractions sexuelles" sur <https://violences-sexuelles.info/>

Les mineur·es ont le droit d'avoir une vie affective et sexuelle consentie. La "majorité sexuelle" n'existe pas : il n'y a pas d'âge à partir duquel on a "le droit" d'avoir des relations sexuelles. Ce qui compte c'est le consentement, qui inclut la capacité à comprendre ce dans quoi on s'engage.

Quelques ressources (accès libre)

Les ressources "Prévention" du site <https://violences-sexuelles.info/>

La brochure "Aider à exprimer et à entendre le consentement" de Santé Publique France

Le site "Stop cybersexisme" et le "violentomètre" du centre Hubertine Auclert

Le guide "Mélissa et les autres" de la CIVISE

La vidéo "Consentement tasse de thé" sur Youtube

Les podcasts "OK pas OK" de Santé Publique France sur Youtube (variations autour du consentement)

La malle égalité du SDJES 35, accessible sur <https://digipad.app/p/396043/82c6a74a02dcc>

Pour aller + loin

La brochure "Soutenir un·e survivant·e d'agression sexuelle" sur <https://infokiosques.net/>

Une réflexion sur la présomption d'innocence : " La protection de l'État de droit pour tou.te.s" sur <https://www.dalloz-actualite.fr/>

L'article "Violences sexuelles et sexistes : le déni organisé du secteur des colos" de JM Bocquet sur le site du Journal de l'animation.



Document élaboré par Maud Réveillé (EEDF) et Camille Puybaret (SGDF) pour les assises de la formation 2025

Les objectifs de la formation BAFA incluent depuis 2023 "*la prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement*", ainsi que le développement d'aptitudes permettant de "*prévenir toute forme de discrimination notamment sur le fondement de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre*" (arrêté du 30 novembre 2023).

Votre association peut avoir précisé comment décliner ces thématiques dans les différents cursus de formation. N'hésitez pas à vous renseigner.



Quand vous abordez ces sujets, ayez en tête qu'il est statistiquement très probable que dans vos stagiaires et dans votre équipe de formation, des personnes aient déjà vécu des violences sexistes et sexuelles, que ce soit durant les activités scoutes ou en dehors (famille, école, réseaux sociaux). Les personnes handicapées et LGBT+ sont surexposées aux violences, y compris dans leur famille. Il est également possible que sur le stage, des personnes soient autrices de violences.

Les personnes qui ont vécu des violences ne forment pas un groupe homogène : elles n'ont pas toutes les mêmes besoins, n'ont pas toutes le même état de santé psychique ou physique, et leur vie ne se résume pas à ça. Ecoutez et prenez en compte leurs souhaits.

Avant de se lancer

Soyez au clair sur la procédure interne à votre association pour vous aider dans la gestion d'une situation qui serait révélée.

Réfléchissez au cadre et à votre posture.

Restez disponible après l'atelier / la séquence

Mémo sur les violences sexistes et sexuelles à l'attention des équipes de formation



SCOUTISME
FRANÇAIS